



**Conseil Communal de  
Belmont-sur-Lausanne**

---

**Préavis No 02/2026 au Conseil communal**

***Crédits d'études pour phases 32 à 41 – Route de la Cita et Chemin de la Pierreire***

**Rapport de la Commission Technique**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le **30 mars 2026** à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal

M. Axel Boggio, Président

Municipalité

Mme Catherine Schiesser  
M. Philippe Michelet  
M. Damien Cuche

Commission technique

M. Jérémie Francey  
M. Yves Favre  
M. Yves Torjman

Commission des finances :

M. Christian Marrel, président  
M. Daniele Annese  
M. Olivier Guignard  
Mme Amélie Ramoni-Perret

## Préambule

Ce préavis, dans la continuité du préavis 02/2025, vise à simplifier le processus administratif et financier des demandes de crédits d'études pour des projets d'infrastructures. Il permet d'accorder des crédits hors budget de fonctionnement pour mener les études et appels d'offres avant de solliciter ultérieurement un crédit de construction pour les projets.

**Projet « Route de la Cita »** : estimé à 1,3 million de francs, il concerne la rénovation de la superstructure et l'intégration du futur réseau de chauffage à distance de la société LaZur SA. La route devait être rénovée mais ces travaux ont été reportés ; l'opportunité du raccordement au chauffage accélère désormais les études. La commune mandatera des ingénieurs pour un montant d'honoraires d'environ 61 000 CHF TTC.

**Projet « Chemin de la Pierreire »** : estimé à 600 000 CHF, il vise à renouveler, assainir et étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'électricité. Il est prévu de remettre en conformité les canalisations afin que la commune reprenne ce réseau privé, de boucler le réseau d'eau pour assurer l'alimentation et la défense incendie, ainsi que de doter chaque habitation d'une alimentation électrique individuelle. Les honoraires d'études s'élèvent à environ 35 500 CHF TTC

## Analyse

La Commission technique s'est interrogée sur la différence de traitement entre les phases 31, au sein de la méthodologie en page 3 du préavis, qui est financée via le budget de fonctionnement, et les phases 32 et 33, qui sont quant à elles financées par le crédit demandé dans le présent préavis, bien que toutes fassent partie de l'étude de projet.

La Municipalité a précisé que cette distinction est conforme à la pratique. La phase d'avant-projet permet de définir les besoins et d'évaluer les variantes, raison pour laquelle elle est intégrée au budget courant. En revanche, les phases suivantes (projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation) correspondent à un stade plus avancé, concret et engageant du projet, justifiant leur financement par un crédit d'étude spécifique. La Commission prend acte de cette explication.

La Commission a également demandé des éclaircissements concernant la prise en charge de l'étude du raccordement au réseau de chauffage à distance déployé par la société LaZur SA pour la route de la Cita.

La Municipalité a apporté une réponse claire et jugée satisfaisante, précisant que cette intervention n'engendre pas de surcoût pour la Commune, celle-ci devant de toute manière être réalisée à ce stade du projet.

## Commentaire de la CT

La Commission relève que les honoraires étant inférieurs aux seuils des marchés publics, les mandataires pourront être sélectionnés selon une procédure simplifiée.

Si cette approche permet de gagner en efficacité, la Commission souligne l'importance de veiller à garantir une mise en concurrence suffisante et à retenir les offres présentant le meilleur rapport qualité-prix.

Concernant le chemin de la Pierreire, la Commission a pris note du fait qu'une partie des coûts liés à la remise en état des réseaux d'assainissement pourrait être répartie entre la Commune et les propriétaires privés.

Elle relève que cette répartition n'est pas encore définie à ce stade et dépendra des résultats de l'étude. La Commission considère qu'il s'agira d'un point important à clarifier lors du futur préavis de construction.

Nous remercions la Municipalité d'avoir pris le temps de répondre de manière claire et détaillée aux questions de la Commission lors de la séance, et saluons la volonté de coordonner les différents travaux d'infrastructures afin d'en optimiser la réalisation et d'en limiter les impacts.

## Conclusion de la CT:

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 02/2026 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 10.04.2026

### La Commission Technique (CT) :

Nom et prénom	Signature
Yves Favre (Rapporteur)	
Jérémie Francey	
Yves Torjman	